

La section orientale en Langue ARABE

Rentrée scolaire septembre 2024

ض ن و ذ خ ه ت
ق ء ز ج ص م ظ
ر غ ف ث ح و ك
ة ط د ي ع ل ا ي
ا ي س ل ب ش

Qu'est- ce que la section orientale ?

La section orientale est un pôle d'excellence, qui propose une double formation :

- Approfondir la maîtrise de la langue arabe, l'une des 6 langues officielles de l'Organisation des Nations Unies.
- Consolidation des compétences dans la DNL (Discipline Non Linguistique) enseignée en partie en langue arabe.

Seuls 3 lycées proposent une section orientale arabe dans l'académie d'Aix-Marseille.

Pour quels élèves ?

La section orientale arabe est proposée aux élèves dont la LVB est la langue arabe (LVC possible mais sous réserve de compatibilité d'emploi du temps). Elle s'adresse à des élèves actifs et motivés, disposant d'un niveau correct pour s'exprimer spontanément en arabe. Ces élèves doivent donc être ouverts, curieux, et désireux de s'engager dans un parcours exigeant mais gratifiant. Ainsi, ils améliorent considérablement leur niveau et leur aisance dans la langue choisie.

Quels enseignements ?

Les élèves de section orientale suivent les cours de leur classe et bénéficient en plus :

- d'une à deux heures hebdomadaires d'enseignement en arabe en DNL (discipline non-linguistique) qui se rajoute à l'emploi du temps en 2^{de}, 1^{re} et Terminale. La matière support de la DNL pour les élèves de section orientale est les mathématiques.
Cela implique que les élèves apprécient cette discipline et consentent à accepter un emploi du temps plus lourd pendant 3 ans.
- d'1 heure supplémentaire d'arabe pendant les 3 années de lycée.

En plus...

Les élèves volontaires de la section orientale sont intégrés sur la base du volontariat dans une « Cordée de la Réussite » qui propose un parcours d'excellence qui a pour objectif de mieux faire connaître l'université à nos élèves à travers des rencontres avec des membres d'un laboratoire de recherches spécialisé sur les Mondes arabes et musulmans mais aussi grâce à l'intervention d'une association spécialisée dans des actions croisant sciences et cinéma.

La mention « section orientale » au baccalauréat

Pour avoir son bac avec la mention « section orientale », il faut satisfaire aux conditions suivantes :

- avoir suivi l'enseignement de la section orientale (DNL Maths + Arabe de section) pendant les deux années du cycle terminal (classes de première & de terminale)
 - + avoir une moyenne d'au minimum 12/20 en contrôle continu de LV1 en première et terminale, donc sur l'ensemble du cycle terminal
 - + obtenir au minimum 10/20 à l'évaluation spécifique de contrôle continu (ESCC) de section orientale.
- Attention ! On ne fait pas la moyenne des deux notes, il faut avoir le minimum requis au CC de LV1 et à l'oral spécifique de section

Postuler en section Orientale en Langue Arabe

Il suffit de renseigner en ligne, d'imprimer puis de faire compléter par les interlocuteurs du collège le document ci-dessous : **fiche de candidature-demande d'admission** : [ICI](#). Une version papier du dossier peut également être retirée à l'accueil du lycée ou transmise sur demande par mél'. Doivent y être joints les documents demandés. La date limite de dépôt des dossiers par le candidat et/ou ses représentants légaux est le **10 juin 2024**.